

myDSP
POUR ACCÉDER FACILEMENT
À MES DONNÉES DE SANTÉ
EN TOUTE SÉCURITÉ

Votre DSP accessible via l'application mobile myDSP

Avec l'app myDSP, vous pouvez accéder et gérer votre Dossier de Soins Partagé (DSP) à tout moment et n'importe où via votre smartphone.

Depuis sa généralisation qui a démarré en 2020, le Dossier de Soins Partagé (DSP) a fait son bout de chemin. Aujourd'hui plus d'un million de personnes ont leur dossier de santé personnel, et bientôt le cap des 10 millions de documents déposés sera dépassé. Ce dossier de santé électronique et sécurisé favorise le partage et l'échange des données de santé entre les professionnels qui interviennent dans votre parcours de santé. Cela facilite le suivi et la coordination de votre prise en charge et vous permet de jouer un rôle plus actif dans votre suivi médical. Et pour favoriser et faciliter davantage son usage, il existe l'application mobile myDSP.

Quel est l'intérêt de cette application ?

L'application mobile myDSP vous permet d'accéder à tout moment au contenu de votre DSP pour, par exemple, consulter vos résultats d'analyses biologiques, votre imagerie médicale (radiographies, scans, etc...) ou vos rapports médicaux.

1.045.295

DSP ouverts

9.625.438

documents déposés

3.305

professionnels de santé uniques
déclarés par les patients



Vos données de santé à portée de main avec
l'application mobile myDSP



APPLE STORE



GOOGLE PLAY

Une autre grande valeur de l'application myDSP réside dans sa capacité à centraliser vos données de santé. Au lieu d'avoir des informations médicales dispersées dans différents dossiers ou systèmes, vos données provenant de divers professionnels de santé sont au sein d'une seule et même application.

Cette gestion centralisée des données simplifie considérablement la recherche et la consultation des informations médicales. Vous n'avez plus besoin de vous souvenir des détails spécifiques de chaque consultation ou de transporter des documents physiques lors de vos visites médicales.

En résumé, l'accessibilité et la disponibilité des données conservées en toute sécurité dans l'application myDSP vous permettent de consulter vos informations médicales à tout moment et de les partager facilement avec les professionnels de santé que vous consultez.

Quelles sont les autres fonctionnalités disponibles ?

Via l'application vous pouvez aussi gérer votre Cercle Médical de Confiance, c'est-à-dire : introduire le nom d'un ou de plusieurs professionnels de santé à qui vous souhaitez donner un accès permanent, que vous pouvez naturellement retirer à tout moment.

Elle permet également le dépôt de documents : vous pouvez à tout moment ajouter un document en lien avec votre santé dans l'espace personnel de votre DSP.

L'application vous offre aussi la possibilité de voir qui a accédé à votre dossier, à quel moment il l'a fait, et pour quelle action (dépôt ou consultation de document). Car toute intervention est tracée dans votre DSP et visible à travers l'app.

Comment peut-on se procurer l'application myDSP ?

L'application est gratuitement téléchargeable dans l'AppleStore et sur GooglePlay. Après

avoir installé myDSP sur votre smartphone vous pouvez, si vous avez déjà activé votre compte eSanté au préalable, directement accéder à votre dossier et aux fonctionnalités disponibles.

Si votre compte eSanté n'est pas encore activé, l'application vous permet facilement de réaliser cette action. Pour cela, vous aurez juste besoin de votre numéro de sécurité

Prévoyez-vous des évolutions pour l'application ?

Oui, tout à fait. À titre d'exemple, si vous avez ouvert un carnet de vaccination électronique auprès d'un médecin vaccinateur (généraliste, gynécologue, pédiatre) vous pouvez paramétrer dans votre DSP le transfert automatique de vos données vaccinales. Cela permettra d'avoir votre historique vaccinal repris dans votre DSP. Ce paramétrage est actuellement uniquement possible dans la version du DSP qui est accessible via notre portail (www.esante.lu), mais nous travaillons pour que cette fonctionnalité soit également intégrée dans l'app mobile myDSP.

Pensez-vous un jour pouvoir intégrer une forme d'intelligence artificielle au DSP ?

Cela fait en effet partie de nos objectifs. Nous sommes convaincus qu'avec l'aide d'une intelligence artificielle utilisée à bon escient, le DSP pourrait devenir un « smartDSP » – un dossier de santé électronique capable de soutenir le professionnel de santé dans la routine médicale standard ainsi que dans le diagnostic et le suivi des maladies complexes à partir des données de santé disponibles. Et nous sommes persuadés que cette avancée technologique pourrait positionner le Luxembourg en acteur majeur dans le développement d'une médecine plus axée sur la personne et la prévention.

«
Après avoir
installé myDSP
sur votre
smartphone
vous pouvez
directement
accéder à votre
dossier de
santé électro-
nique et aux
fonctionnalités
disponibles.
»

sociale et du courrier d'activation envoyé par l'Agence eSanté. Vous ne retrouvez plus votre courrier ? Pas de soucis. Contactez le Helpdesk de l'Agence aux coordonnées indiquées à la fin de l'article.

eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

PLUS D'INFOS SUR LE DSP ET SON APPLICATION MOBILE ?

Contactez le
Helpdesk de
l'Agence eSanté :
Par téléphone :
(+352) 27 12 50 18 33

Par e-mail :
helpdesk@esante.lu
Consultez le portail
www.esante.lu